

*Province de Québec*  
*Municipalité régionale de*  
*comté de La Haute-Yamaska*

MUNICIPALITÉ DE  
SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

## AVIS PUBLIC

---

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR DU  
RÈGLEMENT 555-2016 ABROGEANT LES  
RÈGLEMENTS 477-2010 ET 485-2010 AFIN  
D'ACTUALISER LA RÉMUNÉRATION DES ÉLUS  
MUNICIPAUX

---

Veillez prendre avis que lors d'une séance mensuelle de son conseil tenue le 12 décembre 2016, la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton a adopté le règlement suivant :

- ◆ Le règlement numéro 555-2016 intitulé : **RÈGLEMENT 555-2016 ABROGEANT LES RÈGLEMENTS 477-2010 ET 485-2010 AFIN D'ACTUALISER LA RÉMUNÉRATION DES ÉLUS MUNICIPAUX.**

Tout intéressé peut prendre communication dudit règlement aux heures ordinaires d'affaires de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton au bureau situé au 136, rue Principale, à Sainte-Cécile-de-Milton.

Donné à Sainte-Cécile-de-Milton, ce 17<sup>e</sup> jour du mois de janvier 2017.



---

Daniel Moreau  
Directeur général et secrétaire-trésorier

---

### CERTIFICATION DE PUBLICATION

Je, soussigné, Daniel Moreau, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en la manière ordinaire prévue, le 17 janvier 2017, entre 8h et 17h. En foi de quoi, je donne ce certificat ce 17 janvier 2017.



---

Daniel Moreau  
Directeur général et secrétaire-trésorier